



DÉCISION
concernant l'octroi d'un mandat spécial à
Monsieur Rémy VIROULAUD

N° 26363

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2031-2
L2031-10, L2031-4 et L2031-18 ;
Vu la délibération n°13 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communaux ;
Vu le décret n°2006-786 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
réglement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels élus
de l'Etat ;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et conseiller communautaires donnent droit au
remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Rémy VIROULAUD, à PARIS (75)
nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération
susvisée ;

DÉCIDE

Article 1 : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Rémy
VIROULAUD au « Salon International de l'Agriculture 2025 » au Parc des Expositions
Paris de Villepinte (93250) du 25 au 27 février 2025 ;

Article 2 : D'autoriser, à titre exceptionnel, le remboursement des frais réellement
occasionnés pour l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses exposés ;

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ;

Article 4 : Transmettre le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
d'exécuter ainsi que la conformité de l'exécution de la présente décision ;

Fait à Limoges,

P.S.

Signé électroniquement le 24/02/2025

Publié le 24 février 2025



Document communiqué en vertu de
la loi n° 2019-1223 du 12 décembre 2019
relative à l'accès à l'information

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Rémy VIROULAUD

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2025



26363.pdf
(.pdf, 213,7 Ko)



TÉLÉCHARGER